

Commission des Sports du  
PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

---

12 JANVIER 2015

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 12 JANVIER 2015

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Soutien individuel apporté aux athlètes paralympiques » . . . . .	3
1.2	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Allergies des enfants dans les clubs de sport » . . . . .	4
1.3	Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Revalorisation du mécénat d'entreprise comme source de financement » . . . . .	4
1.4	Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Versement intégral de la subvention à la Maffic asbl » . . . . .	5
1.5	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Fin de la BeNe League » . . . . .	6
1.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Absence de la meilleure skieuse belge de la liste des sportifs de haut niveau » . . . . .	7
1.7	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Business des enfants mascottes » . . . . .	8
1.8	Question de M. Yves Evrard à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Aides octroyées par l'Adeps » . . . . .	8
1.9	Question de M. Yves Evrard à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Thématique du sport pour tous développée par l'Adeps » . . . . .	9
1.10	Question de M. Bertin Mampaka Mankamba à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Bienfaits du sport sur la santé des aînés » . . . . .	11
1.11	Question de Mme Isabelle Moinnet à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Rencontre du ministre avec ses homologues flamand et germanophone » . . . . .	12
1.12	Question de M. François Desquesnes à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Soutien à la balle pelote » . . . . .	13
1.13	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Avenir professionnel d'un athlète hallois, spécialiste du demi-fond, en Fédération Wallonie-Bruxelles » . . . . .	13
1.14	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Avenir professionnel d'un arbitre de football » . . . . .	14
1.15	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Courte trêve hivernale en basket » . . . . .	14
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>15</b>

**Présidence de M. Bea Diallo, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 05.*

**M. le président.** – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Soutien individuel apporté aux athlètes paralympiques »

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Une cavalière handisport, Michèle George, vient de recevoir le titre de para-olympienne de l'année. Je la connais personnellement car elle habite non loin de ma commune de Frasnes-lez-Anvaing où elle exerce son talent grâce à des entraînements avec des chevaux talentueux dans un magnifique manège.

Elle a reçu une double médaille d'or aux derniers Jeux équestres mondiaux de Caen. Sa présentation aux Jeux olympiques de Londres, où elle a aussi été médaillée, l'a fait connaître du grand public.

Monsieur le ministre, quelle aide individuelle les athlètes paralympiques reçoivent-ils ? Comment est-elle définie ? Combien de sportifs en bénéficient-ils ? Qui sont-ils ?

Quelles sont vos politiques structurelles de soutien aux fédérations handisports en Fédération Wallonie Bruxelles ? Quels sont vos objectifs ? Comment sont-ils évalués ? Où en est le dialogue ?

Nous ne partons pas de rien, le précédent ministre était attentif à ce dossier. Vous inscrivez-vous dans la continuité de sa politique ? Quelles sont vos perspectives ?

**M. René Collin,** ministre des Sports. – La Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît deux fédérations handisports : la Fédération multisports adaptée (FéMA) qui compte environ 5 000 membres – et qui connaît une augmentation de près de dix pour cent depuis 2011 – et la Ligue Handisport avec 1 196 affiliés – soit une augmentation de près de trente-quatre pour cent depuis 2011.

Ces deux fédérations comprennent 209 clubs. En 2014, ces derniers ont reçu globalement 340 500 euros. La Ligue Handisport reçoit un subside de fonctionnement de 128 611 euros, un plan-programme de 255 000 euros, une aide à la formation des cadres de 7 000 euros, une subvention annuelle au cercle de 27 821 euros, une subvention complémentaire pour les projets spécifiques – un soutien complémentaire pour le haut niveau, pour le Paralympic school project et une

future campagne de promotion – de 61 000 euros – ainsi qu'une subvention complémentaire pour les 42 clubs affiliés de 65 000 euros. Le total de ces aides est donc de 544 432 euros.

Quatre sportifs bénéficient d'un contrat : Michèle George en dressage et Joachim Gérard en tennis en chaise sont engagés à temps plein ; deux pongistes, Marc Ledoux et Mathieu Loicq, le sont à mi-temps.

Les aides structurelles destinées aux stages et compétitions sont allouées via le plan-programme de la Ligue Handisport pour un montant de 255 000 euros.

José Lorquet et Michèle George bénéficient également d'une aide individuelle complémentaire.

Le plan-programme de la Ligue Handisport soutient pas moins de 47 athlètes ; onze sous statut de sportifs de haut niveau, trente-quatre sous celui d'espoirs et deux de partenaire d'entraînement. Ces sportifs bénéficient également gratuitement des services du Centre d'aide à la performance sportive et de la cellule « Projet de vie » de l'Adeps pour le suivi de leur double carrière.

La Ligue Handisport a également bénéficié du subventionnement de l'emploi du secteur socio-culturel pour un montant total de 22 011 euros et d'autres subsides pour l'organisation de programmes de développement et de stages sportifs pour handicapés, pour l'achat de matériel sportif et aussi de notoriété pour les organisations et les participations à des compétitions internationales accessibles à l'asbl ainsi qu'aux clubs affiliés.

Monsieur Crucke, vous savez qu'en cas d'acquisition de matériel sportif adapté ou spécifique à la pratique sportive pour handicapés, la subvention passe de 75 % à 90 % du prix réel du matériel.

Cette politique active du sport pour handicapés m'apparaît prioritaire. Je suis également intéressé à toute proposition qui pourrait m'être faite en dehors des rencontres ayant déjà eu lieu ou à venir avec ces fédérations qui jouent un rôle essentiel dans la valorisation de la pratique sportive auprès des personnes handicapées mais également pour l'ensemble de la société. Ces sportifs sont souvent des exemples de l'utilité du sport dans la vie et ont un effet de contagion positif sur l'ensemble de la population.

*(M. Philippe Dodrimont prend la présidence de la séance.)*

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le ministre, je partage votre analyse : les subventions allouées aux deux fédérations handisports ainsi qu'aux sportifs à titre individuel constituent un soutien appréciable. Précisons que ces deux fédérations ne sont pas en compétition mais qu'elles couvrent des domaines d'activités parfois très dif-

férents.

J'apprécie également l'ouverture faite à toute initiative ou nouvelle proposition. Ces fédérations sont le mieux placées pour nous sensibiliser à d'autres opportunités.

Enfin, je retiens votre analyse des effets positifs des sportifs moins valides sur l'ensemble de la société. En dehors du fait qu'une société s'honore toujours à soutenir l'activité de ceux qui rencontrent des difficultés pour atteindre les critères « classiques » d'excellence, la loi de l'effort et de la ténacité fait de ces personnes non seulement des athlètes à part entière mais également des modèles pour notre société.

Vous avez raison de les mettre en avant car certaines images peuvent être utilisées de manière positive.

## 1.2 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Allergies des enfants dans les clubs de sport »

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Jeudi 27 novembre 2014, dans l'Ain, Mathias, neuf ans, est décédé d'une réaction allergique après avoir déjeuné à la cantine scolaire. De nombreux enfants exercent régulièrement un sport dans un club. Certains d'entre eux peuvent souffrir de réactions allergiques ou être atteints de maladies nécessitant une prise en charge rapide ou l'administration de médicaments.

Monsieur le ministre, une surveillance individualisée est-elle proposée aux parents d'enfants allergiques ou malades dans les clubs et les infrastructures sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le cas échéant, comment celle-ci s'effectue-t-elle? Des normes contraignantes ou indicatives s'appliquent-elles aux clubs? Y a-t-il des procédures à suivre? En cas de maladies spécifiques telles que par exemple l'asthme ou l'épilepsie, les entraîneurs sont-ils informés ou formés à la gestion d'une crise? Le cas échéant, qui dispense ces conseils? En cas de choc anaphylactique, la procédure impose d'urgence une injection d'adrénaline. Les entraîneurs sont-ils formés à de tels gestes? Dans le cas d'un accident, qui est tenu pour responsable?

**M. René Collin, ministre des Sports.** – Madame Defrang, votre question concerne à la fois les centres Adepts et les centres sportifs. Dans le premier cas, les enfants suivant un stage, un séjour sportif ou un mi-temps pédagogique doivent, au moment de l'inscription, rentrer une fiche médicale complète reprenant les caractéristiques utiles à leur accompagnement et leur encadrement en cas de déficience quelconque. La responsabilité de l'information incombe à l'adulte référent. Le personnel d'encadrement ainsi que celui des cuisines

des centres est formé aux interventions de première ligne. Il est en mesure de prendre les initiatives nécessaires en cas d'intoxication alimentaire ou d'allergie aiguë. En dehors des premiers soins, une procédure à suivre est formalisée, notamment pour alerter le 112.

Pour les cercles sportifs, les risques ne se présentent pas de la même manière. Les enfants sont accueillis lors d'activités régulières. La majorité des fédérations sportives exigent un certificat médical attestant qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de la discipline. Nous y reviendrons dans quelques semaines.

La formation de cadre de l'Adepts, obligatoire pour les fédérations reconnues, contient un volet important relatif aux aspects sécuritaires comprenant la prévention et les premiers soins à prodiguer en cas d'accidents bénins ou graves. En cas de risque d'allergie, il faut attirer l'attention des parents sur la nécessité de donner une information la plus complète possible aux membres de l'encadrement (enseignants, moniteurs sportifs, personnel de cuisine, personnel administratif de direction, etc.). Le pont d'accueil doit disposer de toutes les informations et les diffuser afin de diminuer les risques lors d'un séjour sportif dans un centre Adepts ou un cercle sportif.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Je me réjouis d'apprendre que le personnel d'encadrement, tout comme celui en cuisine, est formé pour ce type d'intervention. Il est essentiel que l'information soit clairement fournie par les parents, notamment lors de l'inscription, et surtout correctement diffusée au personnel.

## 1.3 Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Revalorisation du mécénat d'entreprise comme source de financement »

**M. Georges-Louis Bouchez (MR).** – Le 9 décembre dernier a eu lieu la remise des prix Caius récompensant le mécénat. À cette occasion, l'asbl Prométhéa a fait part de sa volonté de développer les initiatives de mécénat et signalé les opportunités financières pour différents secteurs dont le sport.

Prométhéa a estimé à près de deux milliards les fonds qui pourraient être récoltés en faisant preuve de volontarisme. Le volet fiscal relatif aux plafonds et pourcentages des déductions reste une compétence fédérale. Dans le domaine du sport, le mécénat représenterait 378 millions, constitués principalement d'argent mais aussi, pour près d'un tiers, d'investissements en nature grâce à des dons de matériels ou des prêts de main-d'œuvre.

Monsieur le ministre, avez-vous déjà eu des contacts avec Prométhéa ou avec d'autres acteurs du secteur?

La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle inciter le recours au mécénat dans le domaine du sport par l'information des mécanismes existants ou la mise en œuvre d'incitants relevant de ses compétences ?

**M. René Collin**, ministre des Sports. – La fondation Prométhéa est active dans le mécénat d'entreprise depuis plus de vingt-cinq ans. Elle fait preuve d'expertise et possède une vision pertinente du sponsoring et du mécénat dans les domaines de la culture et des sports. Monsieur Bouchez, les chiffres que vous avez cités doivent nous encourager à soutenir ce type d'initiative.

Le sport et la culture ne peuvent se développer sans l'aide financière ou logistique du privé. Je voudrais souligner que l'engagement à fonds perdus dans divers aspects du sport relève plus du mécénat que du sponsoring qui sont souvent confondus. L'importance du sponsoring éclipse souvent celle du mécénat qui s'investit dans le sport sans retour économique.

Au début de mon mandat, je me suis engagé à développer l'appel aux capitaux privés pour soutenir la pratique sportive et développer ses infrastructures.

Une série de chantiers sont ouverts. Ceux-ci visent, à terme, à augmenter les moyens à la disposition du sport. La politique fédérale peut évidemment jouer un rôle important. Nous souhaiterions que le gouvernement fédéral instaure un *tax shelter* spécifique au sport. Cette mesure permettrait, à l'instar de celle mise en œuvre avec succès pour soutenir l'investissement dans la production d'œuvres culturelles, d'offrir aux investisseurs dans des infrastructures sportives un retour sur investissement et une couverture de risque sous la forme de déductibilité fiscale. Prométhéa a d'ailleurs fait une série de propositions sur le relèvement des plafonds de déductibilité.

J'étudie aussi la possibilité d'ouvrir les services de l'Adeps au mécénat afin de dégager des moyens supplémentaires pour la promotion du sport. On peut proposer à des acteurs privés de devenir partenaires d'une institution publique, par exemple à travers la dénomination des sites, la communication conjointe ou la création d'incitants pour les mécènes lors d'événements ou sur les sites de l'Adeps. Je pense que ce partenariat avec le secteur privé ne dénature aucunement l'intérêt public d'initiatives sportives. Le but est de valoriser ces partenaires privés grâce à l'image positive que véhicule le sport en échange d'un support financier mais aussi de diffuser la pratique sportive auprès de leur personnel et relations d'affaires.

Prométhéa est un exemple d'interlocuteur dont le sport pourrait avoir besoin pour s'ouvrir au mécénat dans des projets comme ceux que je viens d'évoquer.

Outre les contacts informels qui ont déjà eu

lieu, je veillerai à en prendre d'autres. Il me paraît intéressant d'étudier avec Prométhéa l'opportunité d'un partenariat qui favoriserait aussi la présence d'œuvres d'art dans certaines infrastructures. Il existe, par exemple, un parcours BD au Blocry et des projets ont été lancés avec succès dans certaines infrastructures culturelles et sportives. Dans ce cadre, le mécénat est primordial car les moyens publics ne sont pas suffisants pour permettre la cohabitation entre les arts et le sport. Avec un public aussi diversifié que celui de la pratique sportive, il doit aussi favoriser la rencontre des partenaires privés et des acteurs du sport afin de promouvoir d'autres types de collaborations. Le mécénat est un lieu de rencontre avec le sport et peut enrichir autant l'esprit que la trésorerie.

**M. Georges-Louis Bouchez (MR)**. – La réponse du ministre ne manque pas de créativité sur divers points, notamment l'ouverture des services de l'Adeps. En tant que libéral, je ne puis qu'être favorable à l'idée sur le nom des sites. Cela permettrait d'amener de l'argent sans dénaturer la pratique sportive et sans nuire à son caractère d'intérêt général. Maintenant, il faut réfléchir à la manière de rendre ces idées opérationnelles. J'attends donc que le ministre nous présente des propositions concrètes dans les semaines ou les mois à venir, les moyens publics étant insuffisants pour assurer une pratique sportive pour tous.

Je tiens à insister sur le partenariat concernant la présence d'œuvres d'art. À l'heure actuelle, de plus en plus d'entreprises délaissent le sponsoring sportif pour s'orienter vers le parrainage de l'art. Un tel partenariat permettrait de rapprocher les deux domaines. Je citerai l'exemple des institutions bancaires qui, de plus en plus, accordent une attention à l'art et à la culture et délaissent le sport. Même de grands clubs comme Bruges subissent de tels reflux. Ce genre de partenariat serait une occasion de ramener un peu d'argent dans le sport.

#### 1.4 Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Versement intégral de la subvention à la Maffic asbl »

**M. Georges-Louis Bouchez (MR)**. – Monsieur le ministre, je vous ai déjà interrogé en séance plénière sur la situation financière inquiétante du RAEC Mons qui, si les négociations en cours ne permettent pas d'aboutir à une solution, pourrait être mis en faillite dans les prochaines semaines.

Les différents acteurs du club mettent évidemment tout en œuvre pour éviter cette situation, mais je m'interroge sur l'avenir du Centre de formation géré par l'asbl Maffic qui subirait le contrecoup de la faillite du club professionnel.

Disposez-vous d'un nouvel état de la situation du club ? Par ailleurs, qu'en est-il de l'école

des jeunes ? Enfin, il semblerait que l'asbl Maffic attende toujours le versement d'un montant de 30 000 euros pour l'année 2014 alors que le dossier complet a été entré dans les délais. Je me permets d'insister sur l'urgence, pour le club, de pouvoir disposer de la totalité des moyens qui lui sont dus pour lui permettre de poursuivre les négociations. Qu'en est-il de ces 30 000 euros ?

**M. René Collin**, ministre des Sports. – Il semble y avoir un léger malentendu. Au moment de rédiger cette réponse, l'administration m'a informé que le rapport d'activités était incomplet et que certains éléments du dossier manquaient encore. Il est évident que le solde de la subvention sera liquidé dès que le dossier sera prêt.

Je suis le dossier avec le plus grand intérêt vu l'impact sportif et l'importance des investissements publics engagés tant dans les infrastructures qu'en application du futur plan Football.

Je n'ai reçu pour l'instant aucune requête particulière du club des jeunes mais je comprends que l'équipe dirigeante actuelle s'affaire à dégager des pistes afin d'assurer la pérennité de l'ensemble de la structure. Le versement d'une éventuelle aide complémentaire pour les jeunes dépendra de l'évolution du club. Espérons qu'il y ait une reprise. En cas de faillite, ce que je ne souhaite pas, il faudrait voir discuter avec la curatelle puisqu'il est question ici d'argent public.

Comme vous, monsieur, mon objectif est de protéger l'école des jeunes et de veiller à la bonne affectation des deniers publics. Croyez bien que nous suivrons l'évolution de la situation au jour le jour.

**M. Georges-Louis Bouchez (MR)**. – En ce qui concerne les pièces manquantes, je passerai bien entendu le message.

Gérer c'est prévoir. Nous ne souhaitons pas la faillite mais, dans cette éventualité, il est indispensable de protéger l'école des jeunes et de réunir les informations nécessaires sur l'asbl Maffic en veillant à ce que sa situation financière l'autorise à se maintenir.

#### 1.5 Question de **M. Jean-Luc Crucke** à **M. René Collin**, ministre des Sports, intitulée « Fin de la BeNe League »

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Il y a quelques semaines encore, l'on s'extasiait devant les progrès du football féminin. Un programme avait d'ailleurs été lancé pour valoriser et promouvoir cette discipline, faire en sorte qu'elle se professionnalise. Les Pays-Bas et la Belgique avaient créé en 2012 la BeNe League. Ce championnat réunissait sept clubs néerlandais et six clubs belges. À deux reprises, le Standard de Liège – au Standard, il vaut mieux aller voir jouer les femmes, plutôt que les hommes ! – s'était incliné en finale contre le

club de Twente, ce qui est une performance remarquable. Le football féminin belge est en constante progression : Anderlecht a récemment battu l'Ajax en déplacement.

Nous avons appris que la fédération néerlandaise avait unilatéralement décidé de mettre un terme à cette expérience pour des raisons financières avec pour conséquence la fin de la BeNe League et le retour à un championnat national.

Monsieur le ministre, avez-vous été informé de cette décision ? Disposez-vous encore d'une marge de manœuvre ? Les clubs, y compris le Standard, estiment que tout doit être fait pour sauver la BeNe League. Dans le pire des cas, comment sauvegarder ce qui a été gagné en professionnalisme ? Comment attirer les sponsors ? Une solution de rechange avec un autre pays voisin est-elle envisageable ? Je pense notamment à la France qui est une référence en la matière avec des équipes comme Lyon attirant chaque semaine des milliers de spectateurs. Je soumetts ce point à votre réflexion.

**M. René Collin**, ministre des Sports. – La décision d'arrêter la BeNe League résulte d'un problème hollando-hollandais. En fait, il n'y a eu aucun accord entre la Fédération hollandaise de football et les clubs néerlandais sur le financement de leur participation à ce championnat. L'Union royale belge des sociétés de football association regrette comme nous la fin de cette aventure mais ne peut que respecter la décision de son homologue néerlandaise.

Monsieur Crucke, vous avez bien fait de souligner l'importance des acquis : haut niveau et augmentation du nombre d'adhérentes au football féminin belge. La saison 2011-2012 en comptait 21 000 ; en septembre 2014, elles étaient 24 740, ce qui représente une augmentation de près de vingt pour cent en trois ans. Malgré la fin de la BeNe League, l'objectif avoué des instances de football en Belgique est d'atteindre les 35 000 affiliées d'ici fin 2016. Nos Belgian Red Flames ont également enregistré une progression au classement mondial. Elles occupaient la 33<sup>e</sup> place en mars 2012 et la 26<sup>e</sup> au dernier classement publié par la Fifa le 19 décembre dernier.

Au cours d'une conférence de presse organisée le 7 janvier dernier par ses dirigeants, l'Urbsfa a souhaité rassurer l'opinion publique en déclarant que grâce à l'expérience acquise par cette alliance belgo-néerlandaise, elle estimait être en mesure d'améliorer la professionnalisation du football féminin en Belgique. Une concertation a d'ailleurs déjà eu lieu entre des personnalités du football féminin national. Une proposition sur le futur championnat devrait voir le jour fin février. Aucune formule n'est exclue mais on se dirigerait vers un championnat exclusivement belge.

Dans les prochaines semaines, l'URBSFA communiquera de nouvelles informations sur le nombre d'équipes, la présence ou non de *play-off* et d'autres questions similaires pour que la formule puisse commencer dès la saison 2015-2016. Le football féminin belge pourra ainsi poursuivre sa professionnalisation, déjà bien réelle tant pour les infrastructures que pour l'encadrement ou la promotion.

La Fédération Wallonie-Bruxelles collabore avec l'Association des clubs francophones de football sur plusieurs plans pour renforcer le football féminin en Wallonie et à Bruxelles.

Je l'ai déjà dit, le football féminin tiendra une place très importante dans le futur plan « Football ». Ce sport se développe prodigieusement dans le monde. Il n'y a aucune raison qu'en Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles ce mouvement ne soit pas aussi suivi.

**M. le président.** – Je voudrais préciser que le dernier match de football féminin qui a opposé le Standard de Liège à l'équipe d'Anderlecht s'est soldé par un score de trois à un.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je connais ce score, qui prouve bien l'amélioration des autres clubs. Le Standard n'est plus seul. C'est très bien ainsi.

Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'entends que la *neen* des Pays-Bas est définitif. Vous pourriez explorer d'autres voies. Le ministre-président wallon se rend demain en Hollande. Il pourrait en discuter avec M. Rutten. Un petit dossier peut parfois servir de liant pour faire des affaires dans le sport.

Je partage votre avis sur les acquis, et c'est bien ce qui m'inquiète. Comment ne pas les perdre ? L'Urbsfa se veut rassurante. D'après elle, nous trouverons une formule. Cependant, nous n'avons toujours pas trouvé de solution. Comme saint Thomas, je ne crois que ce que je vois.

Vous n'avez pas répondu à ma question relative à la France. Les clubs wallons pourraient peut-être participer à la Coupe de France, voire au championnat s'ils ont le niveau requis. Toutes les pistes doivent être envisagées.

Vous nous avez dit que le nombre d'adhérentes avait augmenté de vingt pour cent depuis 2011, probablement grâce à la BeNe League, mais aussi grâce à la médiatisation du football féminin. Pour rester présent dans les médias, il faut rester performant. Notre équipe nationale doit pouvoir progresser dans le classement et les clubs doivent avoir les moyens de former des joueurs. Je reviendrai sur ce dossier pour lequel j'espère que nous trouverons une solution. M. Evrard me chuchote l'idée d'un Championnat de la Grande Région. Mais un club comme Anderlecht n'est y hélas pas !

#### 1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Absence de la meilleure skieuse belge de la liste des sportifs de haut niveau »

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Lorsque j'ai vu la liste des 81 sportifs sous contrat en 2015, j'ai été étonné de ne pas y retrouver le nom de la meilleure skieuse belge de tous les temps. En effet, le nom de Aude Aguilaniu figure sur la liste, mais pas celui de Karen Persyn. Cette skieuse originaire de Flandre vit en région liégeoise.

À peine âgée de 31 ans, elle est en train de faire une saison remarquable, malgré ses derniers résultats quelque peu décevants. Or elle n'est pas reprise sur la liste des sportifs de haut niveau.

Monsieur le ministre, y a-t-il un problème ? J'aimerais comprendre. Il ne faut pas se leurrer : en ski comme ailleurs, un sportif ne se consacrant pas entièrement à son sport disparaît rapidement de l'échelon mondial.

J'espère qu'il ne s'agit-là que d'une mauvaise information ou d'un court-circuit, et que ce jugement pourra être revu.

**M. René Collin,** ministre des Sports. – Le quota de sportifs sous contrat n'est malheureusement pas extensible. Des choix doivent être opérés en fonction de l'évolution sportive et de la concrétisation d'objectifs fixés de commun accord entre les techniciens du sport de haut niveau de l'Adeps, la direction technique de la fédération concernée et le sportif lui-même.

La décision de ne pas renouveler le contrat de Karen Persyn découle des analyses de mon administration. Il faut aussi prendre en compte l'évolution d'autres athlètes dont les performances permettent l'octroi d'un éventuel contrat sportif de haut niveau. Karen était sous contrat depuis 2009. Elle a certes réussi de jolies performances mais force est de constater que les résultats n'ont pas été au rendez-vous en 2013 et 2014. Elle conserve par contre son statut de sportive de haut niveau qui lui permet de continuer de bénéficier des services du Caps, de la cellule Projet de vie pour sa reconversion et du plan-programme de sa fédération, dans lequel figure la bourse individuelle qui lui est allouée.

Je préférerais pouvoir signer plus de contrats et faire plaisir non seulement aux sportifs et également aux députés qui sont leurs porte-parole mais il faut faire des choix sur la base de l'analyse de l'administration.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – *Dura lex sed lex...* encore que l'application de la loi, lorsqu'elle repose sur un rapport rédigé par l'administration, peut poser question. Les saisons précédentes n'ont certes pas été à l'aune des espoirs mais ce milieu est extrêmement concurrentiel. Monsieur le ministre, je suis quelque peu sceptique au sujet de l'analyse

de l'administration, mais je n'ai pas eu l'occasion de la lire. J'estime que la décision au sujet de Karen Persyn a été trop rapide. Elle a du talent et ses performances sont inégalées en Belgique. Vous dites qu'elle garde son statut. C'est mieux que rien. Faute de grives, on mange des merles !

Sans contrat, le statut ne permet pas grand-chose. La Fédération a peut-être complété la donne mais elle n'est pas dotée de budgets à ce point importants pour pouvoir le faire en permanence. Adviene que pourra !

**1.7 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Business des enfants mascottes »**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Monsieur le ministre, vous connaissez la pratique qui consiste, pour les joueurs d'équipes de football, à monter sur le terrain accompagnés de jeunes enfants. Selon un journal anglais bien connu, plusieurs clubs de football de la Premier League anglaise font payer le droit pour les enfants d'accompagner leurs idoles. Certains clubs demandent à cet effet de 190 à 760 euros par enfant. Ces prix exorbitants excluent bien entendu les enfants moins favorisés. En Belgique, un des sponsors principaux des Diables rouges s'est récemment félicité d'avoir aidé 176 enfants à monter sur le terrain en 2014.

Monsieur le ministre, comment cela se passe-t-il dans nos clubs ? Avez-vous connaissance de pareilles pratiques en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Qu'en est-il des montants appliqués chez nous ? Sont-ils aussi élevés qu'au Royaume-Uni ? Varient-ils d'un club à l'autre ? La Fédération Wallonie-Bruxelles travaille-t-elle sur des projets ou des initiatives avec des clubs ou des fédérations pour réaliser le rêve de certains enfants ? Ces choix sont-ils laissés à l'appréciation des clubs ?

**M. René Collin, ministre des Sports.** – J'ignorais tout à fait cette pratique anglaise qui m'apparaît détestable. On sait que, pour les enfants, entrer sur le terrain avec leur vedette est un moment magique. Il me revient que chez les Diables rouges cette pratique est totalement gratuite. L'engouement rencontré par la Premier League anglaise entraîne manifestement une dérive inacceptable qui va à l'encontre de l'idéal du sport.

Mes services n'ont jamais reçu de telles demandes. Je suis toutefois disposé à mettre tout en œuvre pour réaliser les rêves d'enfants qui souhaitent rencontrer leurs idoles ou assister à des rencontres sportives de haut niveau. Plusieurs initiatives ont déjà été prises. Je vous en cite deux.

Nous avons permis à deux mille jeunes Wallons et Bruxellois d'assister gratuitement au dernier Mémorial Van Damme. Plus récemment, mille jeunes ont pu découvrir la gymnastique en assis-

tant au Gym Gala organisé de main de maître par la Fédération francophone de gymnastique en décembre dernier à Forest National.

Je compte multiplier ces opérations. Elles offrent aux jeunes une opportunité unique d'assister à des compétitions sportives de haut niveau et d'aller à la rencontre de leurs idoles.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Je vous remercie pour votre réponse, monsieur le ministre. Vous dites que cette pratique est gratuite chez les Diables rouges. Avez-vous la certitude qu'il en va de même dans les clubs des autres divisions ? Si vous n'avez pas reçu de demandes émanant des clubs, cela ne signifie pas nécessairement que ces procédés n'existent pas.

Je me demande s'il ne serait pas opportun d'effectuer une recherche plus approfondie parce qu'il n'est pas anodin de faire du business sur le dos d'enfants passionnés par leur sport.

**M. René Collin, ministre des Sports.** – Je trouve cela incroyable. Je n'imaginai même pas que cela soit possible. Nous vérifierons.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – L'Angleterre n'est pas si éloignée. Ce genre de dérive pourrait se produire chez nous sans que nous le sachions.

**M. René Collin, ministre des Sports.** – Nous allons mener des investigations auprès de nos quatre clubs de première division afin d'être certain qu'une telle pratique n'existe pas, mais d'après les informations dont nous disposons à ce stade, ce n'est pas le cas...

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Je vous remercie.

**1.8 Question de M. Yves Evrard à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Aides octroyées par l'Adeps »**

**M. Yves Evrard (MR).** – Monsieur le ministre, de nombreuses communes et associations bénéficient pratiquement chaque jour de subsides pour l'organisation d'événements et d'activités sportives. Nous nous en réjouissons car il s'agit de promouvoir le sport qui contribue évidemment à une société en bonne santé.

Un large panel d'aides est offert, que ce soit pour l'achat de matériel sportif, en ce compris pour les personnes handicapées, pour l'organisation de camps sportifs, pour les centres sportifs locaux intégrés, pour l'été jeunesse, pour des programmes de développement sportif ou pour la promotion du sport pour tous. Naturellement, les demandeurs sont amenés à constituer un dossier reprenant de manière détaillée les objectifs visés et les catégories d'utilisateurs qu'ils souhaitent sensibiliser à travers leurs actions.



Un contrôle est-il exercé par l'Adeps ou par votre administration sur les différents subsides octroyés ? Le cas échéant, comment est-il exercé ? Il semblerait que certains clubs introduisent simultanément plusieurs demandes. En cas d'infraction ou de non-respect des engagements pris, des sanctions sont-elles infligées aux contrevenants ? Sont-ils parfois contraints de rembourser des subsides indûment perçus ?

Les programmes d'aides demandent un travail administratif important. Ne conviendrait-il pas de les rationaliser ? Ne faudrait-il pas procéder à une restructuration de façon à rendre les aides plus limpides, en ce compris pour les critères d'octroi ?

**M. René Collin**, ministre des Sports. – Il existe beaucoup d'aides différentes. Des procédures de sollicitation, d'octroi et de contrôle sont mises en place pour chacune d'entre elles.

Les demandes de subventions à l'achat de matériel sportif, par exemple, ne sont acceptées que si les demandes antérieures ne sont plus en instance auprès de l'administration. Chaque dossier fait systématiquement l'objet d'une inspection préalable par le Conseil du sport pour s'assurer du bien-fondé et de la régularité de la demande. Une commission administrative examine les dossiers. La liquidation se fait sur présentation des factures et des preuves de paiement. Si les modalités d'octroi n'ont pas été respectées, il existe la possibilité d'exiger le remboursement de la subvention proportionnellement à la valeur du matériel.

Les subventions pour la psychomotricité sont uniquement destinées à l'enseignement maternel et primaire. Chaque établissement ne peut introduire qu'une demande de subvention par an.

Les subventions pour les camps sportifs et les programmes de développement sportif peuvent être introduites par les bénéficiaires chaque trimestre

Les projets de sport pour tous, de sport de quartier et des programmes Été jeunesse, Été Sport et Mon club, mon école font l'objet d'une première analyse de conformité par l'administration et d'une seconde analyse de recherche de double subventionnement.

Chaque dossier recevable est transmis à l'inspection du Conseil du sport qui établit un rapport après s'être rendu sur place. Les subventions sont liquidées après le déroulement des activités et de la remise du bilan, du rapport d'inspection et des pièces justificatives.

Les subventions de notoriété sont d'abord analysées par une commission administrative de la Cellule de sport de haut niveau. On vérifie qu'il n'existe pas de double subventionnement avec le plan-programme de la fédération reconnue. La liquidation est réalisée après remise du rapport d'activités et des factures acquittées.

Les subventions du Programme de transition professionnelle sont gérées par le Forem et mes services, l'administration se chargeant de la liquidation des subventions.

Pour la reconnaissance des fédérations sportives, la conformité est soumise au Conseil supérieur des sports pour avis. La Direction générale du Sport octroie la reconnaissance ou non.

Pour la reconnaissance des centres sportifs locaux, chaque demande fait l'objet d'une inspection sur place du service des infrastructures. En cas de manquement, la reconnaissance peut être suspendue ou retirée. Un centre sportif a ainsi vu sa reconnaissance suspendue en 2014 pour une période indéterminée. Il ne bénéficie donc plus d'aucune subvention à l'heure actuelle.

Pour tous les dossiers, si les services constatent une utilisation en dehors du cadre légal et contractuel de la subvention, il existe toujours la possibilité de récupérer la somme octroyée. Le procureur du Roi peut également être saisi.

Monsieur Evrard, comme vous le soulignez dans votre question, il existe un grand nombre de subventions. Je viens d'en faire rapidement la démonstration sans exhaustivité. Cette diversité est utile puisque les demandes sur le terrain sont plurielles. Mes services planchent toutefois sur un projet de rationalisation de l'offre existante. Certains subsides pourraient être fusionnés et des démarches administratives simplifiées. Nous avons déjà commencé avec un formulaire moins lourd que précédemment pour le rapport d'activités des centres sportifs locaux. Il faut aussi optimiser la responsabilité des acteurs de terrain.

**M. Yves Evrard (MR)**. – Monsieur le ministre, votre réponse me satisfait car elle suit la suggestion qui vous avait été faite. Certains clubs introduisent moult demandes et mangent à tous les râteliers pour obtenir un maximum de subsides. Clarifier les procédures sera bénéfique tant pour l'administration que pour les demandeurs. La lecture en sera simplifiée.

#### 1.9 Question de **M. Yves Evrard** à **M. René Collin**, ministre des Sports, intitulée « Thématique du sport pour tous développée par l'Adeps »

**M. Yves Evrard (MR)**. – Une des thématiques prioritaires de l'Adeps était de développer le sport pour tous en organisant, entre autres, des événements comme les Points Verts, les Communes sportives ou le Beau Vélo de Ravel. Ces initiatives ont incontestablement pour but de promouvoir une hygiène de vie plus saine par l'exercice du sport. Ce n'est sans doute pas un hasard si elles rencontrent un énorme succès.

Monsieur le ministre, vous savez également que la plupart des jeunes sont rivés à leurs écrans,

ce qui entraîne une forme de sédentarité. Les jeunes les plus précaires s'éloignent également des pratiques sportives.

Souhaitez-vous initier des projets promouvant le sport pour tous ? Évaluez-vous régulièrement les programmes mis en œuvre ? Je pense ici à deux initiatives – Je roule pour ma forme et Je nage pour ma forme – développées par les communes et par un opérateur privé qui connaissent un succès grandissant. Comptez-vous mettre de nouveaux programmes en place ?

Votre prédécesseur, M. Antoine, a supprimé les chèques-sport. Ceux-ci permettaient pourtant aux publics les plus défavorisés de pratiquer un sport. Souhaitez-vous réinitier ce type d'aide ?

En plus, le programme Sport défi famille a été abandonné en 2014. Souhaitez-vous réactualiser ce genre de programme, sachant que la famille est un thème cher à votre formation politique ?

**M. René Collin**, ministre des Sports. – Le précédent gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a effectivement supprimé les chèques-sport à cause du coût de cette mesure, de l'absence d'outils de contrôle et d'analyse de son efficacité. En plus, ce programme n'avait pas atteint ses objectifs. La déclaration de politique communautaire 2014-2019 ne prévoit pas sa relance.

Dans une étude de satisfaction parue en 2012, les points verts obtenaient la satisfaction de plus de quatre personnes sur cinq. En 2014, 892 points de rencontre organisaient des marches de cinq, dix ou vingt kilomètres. Ces rendez-vous hebdomadaires ont enregistré 568 258 inscriptions. Il s'agit d'une pratique sportive familiale et intergénérationnelle qui se déroule en toute sécurité sur des chemins balisés.

Cette pratique repose sur un réseau de bénévoles colossal et participe à un tourisme actif, positif et accessible à tous. Je ne peux que m'en réjouir. D'autres projets intégreront à l'avenir le sport dans une finalité touristique, notamment l'apprentissage et la découverte du vélo. À la Baraque de Fraiture, un site sera réservé aux VTT et aux vélos de descente dès 2015.

L'opération Été sport, très appréciée, sera reconduite. L'été dernier, 3 050 stages ont été organisés sous cette appellation. Une analyse visant à renforcer l'aspect pédagogique et qualitatif de l'opération est en cours.

Je rappelle également la palette des subsides disponibles pour les clubs sportifs. Ces dernières années, près de dix millions d'euros ont été alloués à plus de huit cents clubs afin de renforcer la formation des jeunes.

L'action des centres sportifs locaux n'est pas négligeable. L'opération Je cours pour ma forme a été diligentée sur l'initiative d'un échevin des sports ou d'un centre sportif local. Cette idée est

formidable et rencontre un énorme succès. Le développement de l'aspect convivial de la pratique sportive dans un lieu de proximité reconnecte ou initie de nombreuses personnes au sport. C'est impressionnant, il s'agit d'une importante plus-value pour le sport et l'intégration sociale au sens large.

De nombreuses actions sont également menées par l'Adeps comme Commune Olympique ; Paralympic School Project, Cross scolaire ou Mon club, mon école. En 2014, ces actions menées par l'Adeps ont touché près de cent quarante-cinq mille jeunes.

Les grands rassemblements familiaux mis en avant dans l'activité Sport défi famille sont intégrés dans la grande fête annuelle du sport Trophée commune sportive. Cette grande manifestation permet de mettre les communes en compétition dans six disciplines mais également de permettre à l'ensemble de la population de découvrir une activité physique ou de pratiquer son sport dans des conditions exceptionnelles. Des milliers de participants se rencontrent à l'occasion de cet événement sportif.

Comme vous le voyez, le sport pour tous se porte bien en Fédération Wallonie-Bruxelles. Afin qu'il se porte mieux encore, des actions de promotion et de proximité sont menées par les fédérations sportives. Nous pouvons également compter sur la nouvelle approche de l'Adeps, le développement à long terme de l'athlète, qui permettra à ceux qui viennent ou reviennent vers le sport de progresser de manière ludique. Je souhaite que d'autres initiatives voient le jour afin de compléter le cadre existant, à condition qu'elles apportent une plus-value à notre politique sportive. Celles-ci pourront provenir du monde associatif, des fédérations sportives ou de mon administration. Toute idée qui amène des personnes à pratiquer un sport est la bienvenue.

**M. Yves Evrard (MR)**. – Je remercie le ministre pour sa réponse.

Cependant, je ne partage pas l'analyse sur les chèques-sport. L'initiative était louable. Vous dites qu'en l'absence d'outil de contrôle, une évaluation était difficile. Même s'il est difficile d'en mesurer les effets, faut-il pour autant baisser les bras et abandonner l'initiative ? Je crois au contraire que le public précarisé est celui qui en a le plus besoin. Il faut peut-être aménager la formule mais certainement pas l'abandonner.

Je voudrais terminer en vous suggérant, vu l'intérêt qui sera porté au vélo en 2016, de mettre sur pied une opération « Je roule pour ma forme » comme cela existe déjà avec « Je cours pour ma forme ». Je suis convaincu qu'une telle activité rencontrerait autant de succès.

**M. René Collin**, ministre des Sports. – L'opération Je roule pour ma forme existe déjà !

**M. Yves Evrard (MR).** – Je suggérais de généraliser la formule et de la proposer à des communes qui ne la connaissent peut-être pas encore.

La pratique d'un sport par chacun bénéficierait à la sécurité sociale et à la santé des citoyens. Toutes les mesures œuvrant dans ce sens sont les bienvenues.

#### 1.10 Question de M. Bertin Mampaka Mankamba à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Bienfaits du sport sur la santé des aînés »

**M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).** – Le 9 décembre dernier, une après-midi festive a été organisée en l'honneur des bénévoles. Leur rôle est très important pour le secteur sportif, et plus particulièrement pour ÉnéoSport.

Nous connaissons tous les bienfaits du sport sur la santé et plus particulièrement sur celle des aînés.

La santé des aînés préoccupe l'Europe entière. Selon les prévisions d'Eurostat, la proportion d'aînés devrait doubler en cinquante ans. Cela aura pour conséquence une augmentation des coûts de l'assistance, avec notamment la création de nouveaux métiers, mais aussi des coûts relatifs aux soins et à la médication. Parmi les mesures préventives préconisées par les spécialistes pour pallier en partie ce problème et optimiser le capital-santé des aînés, figure bien évidemment la pratique d'une activité sportive. Des statistiques européennes tendent à démontrer la forte corrélation entre la pratique du sport et le degré de bien-être. L'entretien d'une bonne condition physique permet non seulement d'éviter une série de maladies mais facilite aussi les actions simples de la vie quotidienne. Enfin, l'interaction avec d'autres personnes permet de rompre l'isolement.

Dans cette perspective, l'asbl ÉnéoSport organise chaque année au début de l'automne la quinzaine Aînergie. Cette année encore, plusieurs journées dédiées aux découvertes sportives à l'attention des seniors de plus de cinquante ans ont été organisées sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le ministre, avez-vous eu des retours de cette campagne ? Quel est votre degré d'implication dans ce type de gestion du problème de société résultant de l'augmentation du nombre d'aînés ? Avez-vous soutenu financièrement cette campagne ou avez-vous mis des locaux à disposition ? Vous n'ignorez pas que les infrastructures sont insuffisantes pour répondre aux besoins des sportifs d'ÉnéoSport. C'est probablement la raison pour laquelle le secteur privé investit autant dans le *fitness*. Quelle leçon tirez-vous de la rencontre avec les bénévoles et les sportifs d'ÉnéoSport ?

Étant donné le lien étroit entre sport et santé,

quels sont vos projets pour les aînés ? Avez-vous l'intention d'apporter votre touche particulière aux mesures actuelles ? Quels dispositifs prévoyez-vous pour inciter les personnes plus âgées à pratiquer massivement le sport ? Ayant cumulé les fonctions de mandataire communal et de parlementaire, j'ai pu constater qu'il n'est pas rare que des mesures prises au niveau fédéral, régional ou communautaire ne trouvent pas d'écho auprès de ceux qui doivent les mettre en application au niveau local.

J'en veux pour preuve le chèque-sport créé par votre prédécesseur et qui est en train de moisir dans des tiroirs. Quelques municipalistes avaient décidé de distribuer un « toutes boîtes » pour informer la population de l'existence de ce dispositif qui a rencontré un succès incomparable à Bruxelles.

Comment comptez-vous amener les personnes âgées à pratiquer une activité physique ? Avez-vous l'intention d'aller à leur rencontre, notamment dans les maisons de retraite, pour les informer des dispositifs existants ? Allez-vous informer le personnel infirmier ? Une campagne d'information destinée à ce secteur me semble nécessaire pour inciter les seniors à pratiquer ou à poursuivre une activité sportive bénéfique pour la santé.

**M. René Collin,** ministre des Sports. – Monsieur, je souscris évidemment à votre analyse sur les bienfaits du sport pour les seniors. Le sport est également un outil d'intégration et de lutte contre l'isolement.

On ne le dit pas assez mais la pratique d'un sport est contagieuse. En effet, un enfant dont un membre de la famille pratique un sport ne peut qu'être tenté d'en faire. Selon une étude suédoise, sur 1 800 individus âgés de septante-cinq ans pratiquant encore du sport, 92 % ont vécu au-delà des nonante ans.

Vous avez cité l'asbl ÉnéoSport. En 2000, elle comptait 8 287 affiliés pour 15 950 à l'heure actuelle, soit une augmentation de 60,6 % en quatorze ans. Cela prouve que cette asbl répond à un besoin.

Vous avez parlé des moyens : 120 000 euros ont été alloués à ÉnéoSport pour la campagne Aînergie. Celle-ci consiste en une quinzaine de journées portes ouvertes dans les 569 clubs qui la composent et qui proposent 29 disciplines sportives différentes. Un nouveau club se crée d'ailleurs tous les quinze jours.

Cette campagne avait plusieurs objectifs : sensibiliser les aînés aux bénéfices de la pratique sportive, faire connaître les initiatives existantes, adapter l'offre à la demande, susciter le bénévolat et lutter contre la sédentarité et la réduction du réseau social. Elle s'est déroulée du 5 au 19 octobre ; un montant de 30 000 euros lui avait été alloué. Trois cent cinquante activités ont été program-

mées, du yoga à la marche nordique en passant par le volley et la natation. De tels événements ont pour effet d'informer et de sensibiliser mais aussi de susciter l'adhésion de nouveaux membres. C'est ainsi qu'ils ont déjà engendré 2 165 nouvelles affiliations.

En octobre, des activités ont été organisées dans les clubs. Six journées sportives régionales ont eu lieu à Erpent, Haine-Saint-Pierre, Malmedy, Wanse, Martelange et Flobecq, avec un lancement à Bruxelles. À cette occasion, mille nouveaux visiteurs ont découvert les activités d'ÉnéoSport, dont deux cents ont décidé de s'inscrire lors de la dernière quinzaine, sans compter que ces activités ont eu des effets indirects.

En 2015, le concept ne sera pas modifié. En outre, une table ronde commentera les résultats d'une enquête qualitative sur le sport chez les aînés, réalisée par l'UCL et ÉnéoSport auprès de quinze mille personnes. En 2016, ÉnéoSport fêtera ses 40 ans. Pour marquer l'événement, nous organiserons une grande journée multisports pour les aînés, appelée Aînergie Day. Entre-temps, la campagne Aînergie se déroulera en automne avec le même succès, nous l'espérons, que les années passées.

**M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).** – Les chiffres que vous citez sont encourageants.

Quel est le degré d'implication des pouvoirs locaux dans les actions de l'asbl ÉnéoSport ?

**M. René Collin,** ministre des Sports. – Il varie en fonction des demandes des centres sportifs locaux ou des communes et si les salles sont gérées par les communes ou les mouvements sportifs eux-mêmes. En tout cas, les administrations communales sont informées régulièrement, qu'elles soient ou non engagées ou qu'elles mènent d'autres politiques en faveur de leurs aînés. On n'en fait jamais assez dans ce domaine, vous avez raison.

#### 1.11 Question de Mme Isabelle Moinnet à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Rencontre du ministre avec ses homologues flamand et germanophone »

**Mme Isabelle Moinnet (cdH).** – Monsieur le ministre, à l'issue de notre dernière séance de commission, le 16 décembre dernier, vous nous annonciez votre volonté de rencontrer vos homologues flamand et germanophone afin d'aborder les dossiers relevant d'une approche intercommunautaire. Parmi ceux-ci, vous évoquiez les actions spécifiques de promotion de l'éthique et du fair-play. Il est vrai qu'à plusieurs reprises, nous avons eu des échanges sur les débordements de certains supporters et sur des comportements déplacés de la part de sportifs ou d'accompagnateurs.

Avez-vous trouvé un terrain d'entente avec vos homologues ? Des pistes concrètes ont-elles

été avancées pour répondre de manière préventive voire répressive à ces méfaits ? D'autres sujets ont-ils été abordés lors de cette rencontre ? Quels projets ont émergé ? Une nouvelle rencontre a-t-elle été programmée ?

**M. René Collin,** ministre des Sports. – J'ai effectivement rencontré mes deux homologues dans une ambiance très constructive. J'ai d'ailleurs revu Mme Wijckmans la semaine dernière à Eupen à propos de questions bilatérales. Le fair-play a été mis à l'ordre du jour. Nos services vont tenter de dégager des projets communs. Mme Wijckmans a promis de nous fournir un compte rendu d'initiatives prises en Allemagne qui pourraient nous intéresser. Des contacts se poursuivent actuellement entre les services des trois communautés. Nous avons évoqué d'autres dossiers, notamment le statut du bénévole. Nous avons adopté une attitude commune, en demandant au gouvernement fédéral de revoir notamment les plafonds pour tous les secteurs et pas uniquement pour le sport car leur viabilité dépend de l'engagement citoyen.

Nous avons également abordé une situation qui a défrayé la chronique, celle de la Fifa. Comme vous le savez, cette organisation s'est distinguée par un manque de transparence dans l'attribution de la Coupe du monde pour 2018 et 2022. Nous avons décidé de soutenir la demande britannique de rendre publics les résultats de l'enquête menée par M. Garcia, ancien procureur fédéral américain,

Nous avons en outre discuté de la première Semaine européenne du Sport, qui se tiendra en septembre sur l'initiative de l'Union européenne. Nous envisageons l'organisation d'un événement conjoint en guise d'ouverture.

Enfin, nous avons abordé la problématique du COIB. La suppression des critères de sélection pour les prochains jeux a en effet amorcé le débat sur les principes qui devront nous guider au moment de constituer la délégation pour Rio. Il a également été demandé au COIB de renforcer la visibilité de nos communautés et de nos expertises sportives.

Nous allons poursuivre ce chantier lors de nos prochaines réunions. L'échéance de Rio se rapproche : les conditions doivent être réunies afin que ces jeux soient une réussite pour l'ensemble de nos sportifs et pour nos trois Communautés.

**Mme Isabelle Moinnet (cdH).** – Monsieur le ministre, je ne peux que me réjouir : cette rencontre a été très constructive, notamment pour le statut des bénévoles et le soutien à la demande britannique pour la désignation des Coupes du monde.

La première Semaine européenne du Sport me semble positive pour l'avenir.

Enfin, face à la diffusion d'amalgames dans la

foulée des attentats perpétrés la semaine dernière, il est rassurant de voir le fair-play valorisé auprès de tous nos sportifs, professionnels ou amateurs, jeunes ou âgés. Les événements qui seront organisés iront également dans ce sens.

**1.12 Question de M. François Desquesnes à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Soutien à la balle pelote »**

**M. François Desquesnes (cdH).** – Monsieur le ministre, la balle pelote est un jeu très ancien qui a fait les beaux jours de nombreux villages et entités de nos régions.

Ce sport convivial et accessible connaît malheureusement quelques difficultés. Il passe relativement peu à la télévision. Peut-être devriez-vous avoir un contact avec le ministre en charge des télévisions locales : dans ma région, la pratique de la balle pelote varie fortement selon la zone de couverture de ces médias.

Ce sport souffre aussi de l'absence de stars nationales ou internationales. En effet, la balle pelote ne se pratique que dans nos régions, bien que les pays voisins connaissent des variantes. Ce jeu est fortement enraciné dans la culture d'un terroir, comme l'est la pelote basque. La balle pelote représente à la fois un sport, une vie locale, une image, une culture et un patrimoine.

Ne devriez-vous pas développer une stratégie pour promouvoir ce sport, particulièrement son image télévisuelle et ses équipes locales de jeunes ? Nous savons que la reconnaissance, la visibilité et la valorisation de ce sport sont difficiles, surtout depuis la scission de la fédération royale en deux ailes, francophone et néerlandophone, en 2012.

Quelles initiatives prendrez-vous pour promouvoir ce sport ? Quels contacts avez-vous avec la fédération pour développer une stratégie de recherche ?

**M. René Collin,** ministre des Sports. – La balle pelote sent bon le terroir ! Ce sport fait partie du paysage wallon et de l'héritage populaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourtant, il est vrai que ce sport a très peu d'impact médiatique.

La Fédération des jeux de paume de Wallonie-Bruxelles n'est pour l'instant pas reconnue par l'Adeps. Un dossier a été introduit en avril dernier. Des remarques ont été adressées par mon administration. Une rencontre entre cette fédération et l'Adeps aura lieu le 15 janvier.

La Fédération Wallonie-Bruxelles cherche à promouvoir les sports les moins médiatiques lors d'opérations comme Mon club, mon école ou Été Sport. Il existe plusieurs versions de la balle pelote, notamment le *One Wall* et le *Largues*, pratiqués dans la province d'Alicante. Les Wallons s'y sont distingués l'été dernier lors d'un championnat

à Valence. Certains subsides ont pu être octroyés pour certaines activités.

Je souhaite que cette réunion du 15 janvier soit constructive et que nous soyons à l'écoute des projets développés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'espère que ce sport suscitera un nouvel engouement et deviendra une belle carte d'identité pour le sport francophone et régional. Nous connaissons la notoriété apportée par la pelote basque à la superbe région où elle est pratiquée.

**M. François Desquesnes (cdH).** – Je me réjouis que soit organisée, le 15 janvier, une rencontre entre vos services et la fédération sportive et que le dossier de reconnaissance de cette dernière continue à avancer.

Je souhaite, monsieur le ministre, que votre cabinet soit extrêmement attentif à l'évolution de ce dossier. Je vous suggère également de contacter le ministre compétent pour les télévisions locales afin que celles-ci puissent assurer la sensibilisation à ce sport régional et sa retransmission. Il serait également utile de prendre une initiative pour les écoles et les enseignants en éducation physique, en particulier dans les classes primaires. Les joueurs de balle pelote débutent en effet à cinq ans. C'est de cette manière que nous assurerons la pérennité de ce sport qui pourra ainsi continuer à marquer notre patrimoine, notre histoire et notre culture.

*(M. François Desquesnes prend la présidence de la séance.)*

**1.13 Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Avenir professionnel d'un athlète hallois, spécialiste du demi-fond, en Fédération Wallonie-Bruxelles »**

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Monsieur le ministre, nous avons évoqué en décembre la situation des 81 athlètes sous contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit de nos meilleurs sportifs. Nous soutenons cette action du gouvernement car elle permet à ces athlètes de bénéficier de bonnes conditions pour pratiquer leur discipline sportive avec à la clé, du moins l'espère-t-on, des résultats probants.

J'ai été quelque peu interpellé par la situation de Jeroen D'hoedt, originaire de Hal. Il a évolué au sein du groupe Atletiek Vlaanderen jusqu'à ce que son contrat y ait été résilié. La raison invoquée serait une absence trop longue due à une blessure. Si cette raison est réelle, elle interpelle. Disposez-vous d'informations à ce sujet ? Qu'en est-il de sa reconversion au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Il est en effet question pour lui d'un contrat possible à la condition qu'il s'affilie à un club du Brabant wallon. Qu'en est-il exactement ? De quel type de contrat va-t-il bénéficier ? Quand sera-t-il sous contrat avec la Fédération Wallonie-

Bruxelles ? Quelle est la situation réelle de cet athlète spécialiste du demi-fond ?

**M. René Collin**, ministre des Sports. – Jeroen D'hoedt, athlète de vingt-quatre ans, a été champion d'Europe junior de cross en 2011. La même année, il a participé au Championnat du monde de Daegu, où il a été éliminé en série du 1 500 mètres. En 2014, il a remporté la Cross Cup. Il était prévu qu'il s'aligne l'été prochain au championnat d'Europe de Zurich mais une blessure sérieuse a contrarié sa saison. Il se pourrait que cet élément ait incité le Bloso, l'équivalent de l'Adeps en Communauté flamande, à ne pas reconduire son contrat de sportif de haut niveau.

Jeroen D'hoedt a accepté la proposition de rejoindre les rangs du CABW, le plus important club francophone qui, en 2014, a terminé deuxième des interclubs belges de première division masculine et a remporté la même compétition chez les dames. Ce transfert a donc été dicté par des raisons sportives qui attestent de la qualité de l'encadrement dispensé par ce club cher à Noël Levêque. Je me dois de préciser que Jeroen D'hoedt ne bénéficie pas d'un contrat sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il n'entre pas dans mes intentions d'appâter des sportifs flamands en mal de contrat. La balle est dans le camp de la Ligue belge francophone d'athlétisme. Il lui appartiendra de décider si elle soutient cet athlète. Le cas échéant, elle pourra proposer son nom au service du sport de haut niveau de l'Adeps pour un contrat ou une bourse individuelle au sein de son plan-programme.

Si je n'ai pas à m'immiscer dans les politiques sportives internes des fédérations, je suis évidemment conscient du problème que soulève l'arrivée de sportifs flamands dans les structures francophones. Je puis d'ailleurs vous dire que Thomas Lefèbvre, président de la Fédération francophone d'athlétisme, l'a évoqué avec son homologue néerlandophone afin de déterminer une ligne de conduite conjointe en vue de couper court aux calculs d'opportunité dans le chef de certains athlètes.

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Votre réponse clarifie la situation, monsieur le ministre. Je voudrais néanmoins encore vous poser une question. Le statut de sportif est-il attribué en fonction de l'activité sportive et du lieu où elle se déroule ou de l'origine de l'athlète ? Le lieu de vie est-il pris en compte quand il s'agit de soutenir un athlète ? Qu'en est-il quand un athlète a vécu précédemment dans une autre communauté ?

**M. René Collin**, ministre des Sports. – Le critère déterminant est la fédération à laquelle l'athlète est affilié.

#### 1.14 Question de **M. Philippe Dodrimont** à **M. René Collin**, ministre des Sports, intitulée « Avenir professionnel d'un arbitre de football »

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Monsieur le ministre, Jérôme N'Zolo, l'un des meilleurs arbitres belges, n'a pu satisfaire aux derniers tests physiques auxquels il a été soumis afin de pouvoir poursuivre son activité. Il semble qu'il ait eu des problèmes physiques au moment de passer ces tests. C'est en tout cas la justification donnée à l'époque.

Il a travaillé précédemment en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et votre prédécesseur l'a souvent mis en exergue comme porte-étendard du sport francophone. Quelle est sa situation actuelle ? Bénéficie-t-il toujours d'un contrat d'emploi ?

Lors du débat budgétaire, le ministre en charge du Budget m'avait précisé que Jérôme N'Zolo n'avait pas un contrat de sportif de haut niveau et qu'il travaillait dans un centre de conseil du sport depuis plusieurs années. Qu'en est-il ?

L'arbitrage francophone a perdu un des porte-étendard. Quel est son avenir sportif et professionnel ? Va-t-on retrouver Jérôme N'Zolo au sifflet dans les prochains mois ?

**M. René Collin**, ministre des Sports. – Je ne suis pas devin !

Jérôme N'Zolo a malheureusement raté certains tests d'aptitude au statut d'arbitre national suite à des blessures. Il poursuit une revalidation spécifique. J'espère qu'une fois remis sur pied, il réussira les tests de l'Union belge de football et refoulera les pelouses de nos stades.

Pour la troisième fois en commission, je répète que Jérôme N'Zolo n'a pas de contrat de sportif de haut niveau. Il a un bien contrat à durée indéterminée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il assure quotidiennement son travail dans le centre de conseil du sport à Charleroi. Il mène parallèlement sa carrière d'arbitre. Il bénéficie bien sûr de facilités pour combiner ces deux activités lors de déplacements à l'étranger ou quand il doit arbitrer en semaine.

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir clarifié la situation de Jérôme N'Zolo. Je souhaite également qu'il regagne rapidement le chemin des terrains de football.

#### 1.15 Question de **M. Philippe Dodrimont** à **M. René Collin**, ministre des Sports, intitulée « Courte trêve hivernale en basket »

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Monsieur le ministre, j'ai récemment rencontré les respon-

sables de Liège Basket. Nous avons évoqué l'organisation de leur saison. Je vous ai déjà informé de l'état de leurs installations et des problèmes.

De manière plus générale, certains problèmes ne concernent pas que Liège Basket mais bien tous les clubs touchés par ce que l'on peut qualifier d'absurdité réglementaire. En effet, contrairement à ce qui se fait dans d'autres sports ou à ce qui se faisait lors des années précédentes, seule une courte trêve d'une semaine a été accordée aux joueurs de basket pour se reposer.

Vous allez me rétorquer que cette affaire concerne l'Association Wallonie-Bruxelles de Basketball qui fixe les règles auxquelles les clubs doivent se plier. Nous pourrions nous contenter de cette réponse si ceci n'entraînait pas de risques physiques probables pour les pratiquants de cette discipline. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le préparateur physique de Liège Basket. Il m'a fait part, assez atterré, des problèmes que peut engendrer une telle organisation.

Quelle est votre analyse de cette situation ainsi que celle des spécialistes qui vous épaulent ? N'y a-t-il pas lieu de donner quelques conseils aux fédérations sportives qui n'ont pas toujours la même façon d'envisager une discipline que les clubs eux-mêmes ? Ces derniers sont à même de mieux saisir l'état physique de leurs joueurs. Dans le cas qui nous occupe, l'organisation du championnat de basket semble poser des problèmes.

**M. René Collin**, ministre des Sports. – Il est vrai que la trêve hivernale de la saison de basket 2014-2015 fut brève. Un seul week-end a été laissé libre pour les équipes de première division.

Selon l'Association Wallonie-Bruxelles de Basketball, ce choix n'est nullement remis en question par les clubs et les préparateurs physiques. La brièveté de cette pause devrait en effet permettre de bénéficier de davantage de repos à l'intersaison. Pour preuve, la dernière manche de la finale de la saison masculine 2013-2014, opposant le Télénét BC Oostende à l'Okapi Aalstar, s'est déroulée le 6 juin alors que le premier match de la nouvelle saison ne se déroulait que le premier week-end du mois d'octobre. Ceci faisait une trêve estivale de près de quatre mois.

L'Association Wallonie-Bruxelles de Basketball me signale également que les échéances européennes justifient cette brève interruption hivernale. Les filles du Belfius Namur Capitale reçoivent dès ce jeudi 15 janvier les Françaises de l'Entente Sportive Basket de Villeneuve d'Ascq dans le cadre des huitièmes de finale de l'Eurocup.

Une brève trêve hivernale permet à nos clubs professionnels de garder un rythme soutenu lors de ces joutes européennes. Pour les amateurs, la

durée de la trêve est sensiblement la même. Pour les clubs régionaux et provinciaux, elle ne durera qu'une à deux semaines.

D'autres facteurs plaident en faveur de l'organisation de cette courte trêve. Tout d'abord, les clubs de basket évoluant sur des terrains couverts, le risque de remise d'un match pour cause de mauvais temps est restreint. Cela arrive uniquement quand la sécurité des joueurs est en jeu lors des trajets. Ensuite, une courte trêve permet d'anticiper la possibilité d'une remise de match qui viendrait chambouler le calendrier préalablement établi et obligerait les clubs à jouer ces matchs d'alignement en semaine.

Le facteur financier entre également en ligne de compte. La saison ne s'étendant que sur huit mois, les frais que les clubs doivent honorer ne s'étalent pas sur douze mois. Les seules personnes qui pourraient s'opposer à cette trêve courte sont les étudiants en période d'examen. Il apparaît néanmoins qu'ils sont plutôt satisfaits de pouvoir faire du sport pendant leurs pauses.

Quant à la période de congé, elle est nécessaire pour caser un éventuel match préalablement remis mais également pour réserver la salle ou organiser un déplacement. Comme je l'ai déjà évoqué, le choix opéré semble satisfaire le plus grand nombre. Une évaluation globale sera faite par l'association Wallonie-Bruxelles de basket.

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Chaque modèle d'organisation à ses avantages et ses inconvénients et peut donc susciter des critiques.

Je relèverai un paradoxe : pour de nombreux compétiteurs, la période de trêve devrait se placer pendant ou après les vacances de Pâques, soit deux à trois semaines avant l'organisation de la suite de la compétition. C'est ce que disent les responsables du club de basket cité tout à l'heure.

Monsieur le ministre, votre réponse est intéressante, elle suscitera peut-être un débat si l'occasion nous est offerte.

*(M. Philippe Dodrimont reprend la présidence de la séance.)*

## 2 Ordre des travaux

**M le président**. – La question à M. René Collin, ministre des Sports, de Mme Valérie De Bue, relative au « Centre National de Tubize », est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h.*